


**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**
DÉLIBÉRATION N°2020.02.01/750
**Approbation et signature
d'un protocole transactionnel
avec la société BMJ**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

1^{re} séance de l'année 2020
Vendredi 14 février 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 14 février à 10 heures 00, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (salle du Conseil), sis au 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, Monsieur Jacques BANGOU, le Président, Monsieur Éric JALTON, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 février 2020.

Présents : 26
Vice-présidents

M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente

Conseillers communautaires - Membres du Bureau

M. Fabert	MICHÉLY
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Corinne	PÉTRO
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Lyliane	PIQUION
Mme Alberta	ALBÉRI
M. Justin	DESSOUT
Mme Francesca	FAITHFUL

Autres conseillers communautaires

Mme Lise Claude	AZÈDE
Mme Juliana	FENGAROL
M. José	GUIOLET
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LÉRÉMON
M. Maurice	LORQUIN
M. Alix	NABAJOTH
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE
Mme Ketty	WALPO

Excusée représentée : 1

Conseillère communautaire - Membre du Bureau
Mme Claudine CHALUS-BAZILE (12^{ème} Vice-Présidente)
Représentée par Mme Corinne PÉTRO

Excusés non représentés : 11
Le Président

M. Éric JALTON

Vice-présidents :

M. Georges DAUBIN (2^{ème} Vice-Président)
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente)
Mme Murielle JABÈS (7^{ème} Vice-Présidente)
M. Georges BRÉDENT (8^{ème} Vice-Président)

Autres conseillers communautaires :

M. Georges BERGINA
Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
M. Audry CORNANO
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE
M. Denis BERNADOTTE
M. William SURDIN

Absents : 12
Vice-présidents :

M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)
M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers communautaires - Membres du Bureau :

M. Max CÉLIGNY
M. Michel RINÇON

Autres conseillers communautaires :

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS
M. Jean-Luc CÉLIGNY
M. Chazy CIRANY
M. Harry DURIMEL -
M. Daniel MARSIN
M. Jean-Charles SAGET
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE



Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

Madame Suzelle SÉVILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU les dispositions du code civil, en particulier l'article 2044
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 13 février 2020 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, À LA MAJORITÉ et 1 CONTRE (M. Maurice LORQUIN) :

ARTICLE 1- D'autoriser le Président de CAP Excellence à signer un protocole transactionnel avec la société BMJ en vue de prévenir tout litige à naître du fait du préjudice subi par la société et relatif au non-paiement de prestations de démolition de l'ancienne maison natale de Saint John Perse pour le compte de CAP Excellence.

ARTICLE 2- L'indemnité transactionnelle est fixée à 77 797,76 € TTC.

ARTICLE 3- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Gérant de la société BMJ ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 21 FEV. 2020

P^o le Président empêché



Le 1^{er} Vice-Président

Jacques BANGOU

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 21 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Gérant de la société BMJ, le 27 FEV. 2020
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 27 FEV. 2020

